



## COMPTE-RENDU

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2017

**ABSENTE** : Madame BLANCHET Marie-Cécile a donné pouvoir à Mme POULAIN Véronique

**SECRETAIRE** : Mme VIGNERON Réjane

Avant de démarrer le Conseil Municipal, et en raison du nombre de personnes présentes à l'ouverture de la séance, Monsieur LECHAUVE Michel, déroge à la règle et laisse un intervenant s'exprimer au nom des personnes présentes et d'une partie des habitants de Bonny-sur-Loire.

Les habitants de Bonny-sur-Loire s'insurgent de l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2017.

Après en avoir débattu, Monsieur LECHAUVE indique qu'il va transmettre la pétition à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et au SMICTOM et se dit prêt à rencontrer, par petit groupe, les habitants pour montrer que la part communautaire, dans sa globalité, n'a pas augmenté.

#### Début du Conseil Municipal à 20 h 00

Avant d'aborder les différents points mis à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à tous les Conseillers, s'il peut être rajouté 2 annexes, à savoir :

- Décision budgétaires – Autorisation de dépenses Budget Primitif 2018 communal,
  - Demande d'aide auprès du Conseil Régional au titre du Contrat de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois pour la rénovation de l'Eclairage Public.
- L'assemblée donne son accord.

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### 2017\_D100 APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE

Après en avoir délibéré par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye tels qu'annexés à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération.

**2017\_D101 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.)**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables proposées du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye,
- Confirme les remarques qui avaient été formulées lors de réunions précédentes concernant le choix d'un scénario plus restrictif que ne le permettait le Scot,
- Se dit frustré qu'à ce stade de la procédure du PLUi la loi n'autorise pas à ce qu'il y ait un vote,
- DIT que la présente délibération sera affichée durant un mois en mairie,
- DONNE POUVOIR au Maire pour signer toute pièce nécessaire à l'accomplissement des présentes.

**2017\_D102 OUVERTURES DOMINICALES 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder, en 2018, aux commerces de Bonny-sur-Loire, les mêmes dates approuvées par la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

**2017\_D103 MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION POUR LE PROLONGEMENT DU PROJET DE LA LIGNE FERROVIAIRE ORLEANS-CHATEAUNEUF VERS GIEN ET BRIARE JUSQU'A BONNY-SUR-LOIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les motions de soutien présentées par Comité Syndical Mixte du Pays du Giennois et le Conseil Communautaire Berry Loire Puisaye,
- DEMANDE à l'Etat, la Région Centre Val de Loire et la SNCF de poursuivre les études jusqu'à Bonny-sur-Loire,
- SOUTIENT l'action menée de l'Association STAR45 et de toutes autres associations ayant pour objectifs la réouverture aux trafics voyageurs et fret, de la ligne ferroviaire d'Orléans à Châteauneuf jusqu'à Bonny-sur-Loire,
- ACCEPTE l'envoi de cette motion au Commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique sur le projet de réouverture de la ligne ferroviaire d'Orléans à Châteauneuf jusqu'à Bonny-sur-Loire.

**2017\_D104 REMBOURSEMENT FRAIS DE PERSONNEL SERVICE ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte :

- le reversement des frais de personnel communal affecté au Service Assainissement,

- la recette à l'article 70878 sur le budget communal 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'inscription au budget du Service Assainissement 2017 les crédits suivants :

Dépense de fonctionnement :

- Art. 6287 Remboursement de frais + 5 100.00 €

Recette de fonctionnement :

- Art. 70611 Redevance d'assainissement collectif + 5 100.00 €

**2017\_D105 APPROBATION AVANT-PROJET DETAILLE EGLISE DU CABINET LEYNET**

Après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 2 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avant-projet détaillé de la restauration de l'église par le Cabinet LEYNET,

- AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération.

**2017\_D106 IMMEUBLE HAUDIDIER/BERTIN – PROCEDURE D'EXPROPRIATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de LANCER une procédure d'expropriation pour réhabilitation de l'habitat,
- de RECOURIR à l'aide d'un juriste ou d'un avocat pour les démarches administratives de déclaration d'utilité publique,
- de SIGNER tout acte relatif à la présente délibération.

**2017\_D107 DEMANDE D'ACHAT DE PARCELLES PAR LA SOCIETE SCHIEVER**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord de principe pour la vente des parcelles susvisées,
- AUTORISE le Maire à demander l'avis du Domaine sur la valeur vénale des terrains,

Une délibération définitive sera prise après bornage et estimation des domaines.

**2017\_D108 DEMANDE D'ACHAT PARCELLES AU BOUT DE LA ZONE DE LA CHAMPAGNE PAR LA SCP CLINIQUE VETERINAIRE DE BONNY**

Après en avoir délibéré par 13 voix POUR, 4 voix POUR AVEC RESERVE liée à un engagement sur une garantie de l'utilisation du bâtiment actuel, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal :

- DONNE son accord de principe pour la vente des parcelles susvisées.

La ZA étant sensée être communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye sera informée de la position du Conseil Municipal.

#### **2017\_D109 TARIFS 2018 SALLES MUNICIPALES – MATERIEL - TERRASSES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord aux tarifs proposés pour l'année 2018.

#### **2017\_D110 TARIFS 2018 CAUTION SALLES MUNICIPALES – MATERIEL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord aux tarifs proposés pour l'année 2018.

#### **2017\_D111 TARIFS 2018 CONCESSIONS CIMETIERE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord aux tarifs proposés pour l'année 2018.

#### **2017\_D112 CONVERSION CONCESSION CIMETIERE N° 1009**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de renouveler la concession n° 1009 pour 30 ans, soit jusqu'au 28 novembre 2047, au prix de 59.21 €.

#### **2017\_D113 COMPLEMENT VARIANTE N°4 DU LOT N° 12 « PEINTURE SUR MOBILIER » MAPA ECOLE MATERNELLE ET RESTAURANT SCOLAIRE**

Une erreur matérielle a été faite concernant la Variante n° 4 « Peinture sur mobilier ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le maire à signer l'acte d'engagement ainsi modifié.

#### **2017\_D114 CLASSES DE DECOUVERTE – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE la participation des familles, par tranche de quotient familial,

- ACCEPTE la participation aux enseignantes.

#### **2017\_D115 CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU LOIRET POUR L'INTERVENTION D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour signer la convention pour l'Intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection avec le Centre de Gestion du Loiret à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**2017\_D116 REGIE COMMUNALE CAMPING MUNICIPAL AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 – CREATION D'UNE COMMISSION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reprendre la régie directe du Camping du Val de Bonny-sur-Loire.

Le Conseil Municipal, donne son accord sur les membres composant la nouvelle Commission « Camping » ainsi créée.

**2017\_D117 ACCORD DE PRINCIPE AMENAGEMENT BORDS DE CHEUILLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, donne un accord de principe à l'aménagement global des bords de Cheuille à La Villeneuve sous condition de prise en compte partagée de l'ensemble de l'espace qui entoure le lavoir, côté Neuvy-sur-Loire et côté Bonny-sur-Loire.

Le Conseil Municipal, charge le Maire ou un élu de négocier auprès de la Commune de Neuvy-sur-Loire.

**INFORMATION AVENANT GARANTIE MNT MAINTIEN DE SALAIRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la MNT reprendra l'intégrité des missions qu'elle avait déléguées à la Mutame Val de France.

Le Conseil Municipal, prend acte de cet avenant.

**2017\_D118 DECISIONS BUDGETAIRES – AUTORISATION DE DEPENSES BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au vote du prochain budget.

**2017\_D119 DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DU PAYS DU GIENNOIS POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le projet de rénovation de l'Eclairage Public.

- SOLLICITE du Conseil Régional au titre du Conseil Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois une aide pour la rénovation de l'Eclairage Public de Bonny-sur-Loire.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier »

## QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Madame SERRANO Christiane** ▶ informe que le Goûter des Cheveux Blanc est ce dimanche 3 décembre 2017 à 15 h 00. Elle demande l'aide des élus pour l'emballage de 100 boîtes de chocolat.

▶ demande l'aide des élus pour la distribution des colis du CCAS ⇒ 99 colis pour les personnes de + de 85 ans.

⇒ **Madame GAUDIN Evelyne** ▶ déplore que les fiches d'intervention mises en place à la mairie ne soient pas, bien souvent, suivies d'effet (tâche d'huile dans la rue Porte de Faubourg de Bourgogne, gravats Rue des Murs de Ville, bouteilles mise dans les bouches de pluvial. Les élus vont prévenir les services pour que soit remis dans le casier de l' élu demandeur la fiche indiquant que le travail aura été fait.

⇒ **Madame CENE Claudie** ▶ informe de l'arrêt du Centre de Loisirs le mercredi matin à partir de janvier 2018 par manque d'enfants inscrits. A compter de janvier 2018, il n'y aura plus d'accueil le mercredi mais les Centre de Loisirs aux petites vacances de février et printemps seront maintenus si il y a au moins 10 enfants inscrits.

▶ indique recevoir en fin de semaine 7 candidatures au poste d'Adjoint d'Animation. Suivant la volonté des élus, il n'y aura qu'une seule personne de recrutée sur les deux départs à la retraite en 2018.

⇒ **Monsieur LENGRAND Michel** ▶ parle de la défense incendie des hameaux et de l'autorisation des copropriétaires de la mare du Coudray. Monsieur MORIN Jean-Michel indique que les personnes concernées sont d'accord et attendent le courrier d'autorisation de la mairie pour signer.

⇒ **Monsieur LECUGY Jean-Claude** ▶ indique que le bulletin municipal sera transmis à l'imprimeur le 12 décembre et sera mis à disposition pour distribution entre Noël et le Nouvel an. Il rappelle que, comme chaque année, la mobilisation de tous les élus est indispensable.

La séance est levée à 23 h 05.